

La filière de la confiance numérique salue les recommandations de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) pour amplifier la stratégie nationale de cybersécurité et renforcer la sécurité numérique en France

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes a remis, le 4 mai, un rapport au Secrétaire d'état en charge du numérique, Cédric O, pour permettre à notre pays d'accélérer la sécurisation de ses espaces numériques. Ce rapport insiste sur les axes cruciaux que sont la lutte contre la cybercriminalité, la sécurité des produits et services numériques, le cloud de confiance et la conduite des politiques publiques en faveur de la sécurité dans l'espace public.

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) soutient avec force les recommandations de la CSNP. La filière de la confiance numérique rappelle que cette nécessaire sécurisation des espaces numériques s'accompagne d'une opportunité forte de développer une filière économique française d'excellence tout en se dotant des outils indispensables à la maîtrise de notre souveraineté numérique.

Parmi les 27 recommandations énoncées, l'ACN considère que plusieurs sont déterminantes pour l'atteinte de ce double objectif, notamment la nécessité de consolider les écosystèmes de la filière, de faciliter l'accès aux solutions de confiance numérique via des incitations financières telles qu'un Crédit d'impôt cybersécurité, et d'accélérer sur la mise en place d'une identité numérique régaliennne, outil indispensable à la souveraineté.

Dans son rapport, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) alerte sur la nécessité d'amplifier les efforts du Gouvernement pour parvenir à une meilleure sécurité, face à la multiplication des attaques constatées ces dernières années dans l'espace numérique.

La Stratégie nationale de cybersécurité, énoncée le 18 février dernier par le Président de la République, a posé les bases d'un plan d'action ambitieux et bienvenu dans le domaine de la cybersécurité. Ces actions sont en cours de mise en œuvre et leur apport sera un levier puissant pour la sécurisation de notre espace numérique. Pour autant, la CSNP pointe plusieurs sujets connexes qui doivent être également accélérés afin de donner sa pleine mesure à cette stratégie.

Ainsi, disposer d'une identité numérique régaliennne, fiable et sécurisée est indispensable à toute ambition nationale de cybersécurité. Un projet d'identité numérique nationale est en cours et le lancement récent de la carte nationale d'identité électronique un premier pas important. Cette CNle a été conçue pour pouvoir être le support d'une identité numérique nationale à venir. Il est désormais urgent de capitaliser sur cette première étape et créer les conditions du déploiement rapide d'une identité numérique régaliennne, qui permettra à chacun de s'identifier à distance dans les meilleures conditions de sécurité.

« L'identité est une prérogative régaliennne par excellence. Ce qui est vrai dans le monde physique doit le devenir dans le monde numérique. Pour conserver la maîtrise de notre souveraineté numérique, il est indispensable de nous doter d'une identité numérique régaliennne, pour les usages publics et privés de nos concitoyens et qui leur apporte des garanties en termes de sécurité. A défaut, le risque est grand de voir d'autres acteurs, non étatiques et non européens, imposer la leur par l'usage, dans des conditions de sécurité et de protection des données personnelles sur lesquelles aucun contrôle ne sera possible. » déclare Alban Féraud, Président du groupe Identité numérique de l'ACN.

De la même manière, l'ACN a rendu publique, au lendemain de l'annonce de la Stratégie nationale de Cybersécurité, **une proposition visant à maximiser les effets de cette stratégie en facilitant l'accès aux solutions de confiance numérique pour les bénéficiaires, via des incitations financières ou fiscales** (par exemple un Crédit d'Impôt Cybersécurité) permettant aux entreprises qui en ont besoin, notamment les PME-ETI, de pouvoir envisager leur sécurisation numérique plus facilement. La filière de la confiance numérique se réjouit donc de voir cette proposition reprise dans le rapport de la CNSP.

« Il est important de comprendre qu'une incitation fiscale à la cybersécurité doit être vue, non comme une dépense, mais comme un investissement. Le coût d'une telle mesure doit être comparé au coût de l'inaction : compte-tenu de l'impact économique, sécuritaire et sanitaire de la multiplication des attaques cyber, il apparaît que toute incitation financière dans le domaine de la confiance est un investissement très rentable à terme » indique Philippe Vannier, Président de l'ACN.

Enfin, **la consolidation de la représentation de la filière de la confiance numérique est également un enjeu majeur**. Constituée de plus de 2000 entreprises et générant 13 milliards d'€ de chiffre d'affaires, cette filière affiche la plus forte croissance annuelle de tous les secteurs en France depuis 5 ans. Cette vitalité est due à la solidité de plusieurs grands leaders mondiaux, et au dynamisme et à l'innovation de très nombreuses start-ups, PME et ETI du secteur. Toutefois, cet écosystème très riche pourrait être beaucoup plus efficace en se consolidant, tant au niveau des entreprises du secteur que de l'animation de l'écosystème.

« L'ACN assure la représentation institutionnelle de ce secteur de la confiance numérique en regroupant plus de 70% du chiffre d'affaires de la filière et poursuit son œuvre de rassemblement de toutes les entreprises de l'écosystème. Aujourd'hui, plus de 80% de nos membres sont des PME mais il reste beaucoup d'efforts à faire pour que les plus petites entreprises s'associent à l'action collective. Aujourd'hui, plus de 80% de nos membres sont des PME et nous incitons vivement les plus petites entreprises à venir s'associer à l'action collective. L'année dernière nous avons été rejoints par plus de 20 nouvelles PME, et le mouvement se poursuit... » indique Elena Poincet, membre du Bureau de l'ACN.

A propos de l'ACN :

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) représente les entreprises du secteur de la confiance numérique (leaders mondiaux mais aussi start up, PME, et ETI qui représentent 80% des membres) notamment celles de la cybersécurité, de l'identité numérique, des communications sécurisées, de la traçabilité / lutte anti-contrefaçon et de la safe city. **La France dispose dans ce domaine d'un tissu industriel très performant et d'une excellence internationalement reconnue** grâce à des leaders mondiaux, des PME, des ETI et aux différents acteurs dynamiques du secteur. **On dénombre environ 2000 entreprises réalisant en France plus de 13 Milliards d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur en forte croissance (plus de 8% de croissance chaque année depuis 2013). Les membres de l'ACN représentent 70% du chiffre d'affaires du secteur.** L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) et participe activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industries de Sécurité. Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'ECSO (European CyberSecurity Organisation).